

MAZARS

109 Rue Tête d'Or

CS 10363

69006 LYON

SAS au capital de 5 986 008 €

351 497 649 RCS Lyon

DELOITTE & ASSOCIES

Immeuble Higashi

106 cours Charlemagne

69002 LYON

SAS au capital de 2 188 160 €

572 028 041 RCS Nanterre

Boiron

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Boiron

Société anonyme
2, avenue de l'Est Lyonnais
69510 Messimy

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la société BOIRON,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BOIRON relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les paragraphes 1.1 « Principes comptables généraux », 1.7 « Provisions pour risques et charges » et 19.3 « Engagements sociaux – indemnités de départ à la retraite » de l'annexe aux comptes annuels qui présentent l'impact du changement de méthode comptable relatif aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires lié à l'application de la décision du 5 novembre 2021 de l'Autorité des Normes Comptables.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite et à l'accord de préparation à la retraite (Paragraphes 1.7, 15.5, 19.2, 19.3 et 19.4 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Les salariés de Boiron SA bénéficient en France d'avantages postérieurs à l'emploi qui incluent les indemnités de départ en retraite conventionnelles et celles relatives à un accord interne de préparation à la retraite.

Ces engagements sont calculés chaque année par un actuair e indépendant. Ils ne sont pas comptabilisés, à l'exception d'un montant de 310 K€ issu de la fusion de DOLISOS en 2005 qui a été figé conformément à la réglementation comptable et repris en résultat lors du départ des salariés. Le montant de l'engagement total, net de cette provision comptabilisée au titre de DOLISOS, fait l'objet d'une mention en engagements hors bilan dans l'annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 pour un montant total de 64 266 K€. Les modalités de cette évaluation sont décrites dans les paragraphes 19.3 et 19.4 de l'annexe aux comptes annuels et le détail des hypothèses actuarielles retenues en paragraphe 19.2.

Nous avons considéré l'évaluation des engagements relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi comme un point clé de l'audit, pour les raisons suivantes :

- La détermination des hypothèses actuarielles repose notamment sur le jugement de la Direction du Groupe. Il s'agit principalement du taux d'actualisation, des prévisions d'évolutions de salaires, des taux de rotation du personnel et de la table de mortalité appliquée.
- Le montant des engagements est sensible aux hypothèses et méthodes utilisées pour le calcul. Une variation de ces hypothèses par rapport aux observations pourrait conduire à un impact significatif sur les engagements hors bilan dans les comptes sociaux de BOIRON.

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes sociaux, nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance de l'accord de préparation à la retraite ;
- Examiner la conformité de la méthodologie de calcul des engagements relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi appliquée par le Groupe à la recommandation ANC n°2013-02 du 7 novembre 2013 et modifiée le 5 novembre 2021 et aux techniques actuarielles reconnues ;
- Rapprocher, par sondages, les données individuelles, liées aux salariés et utilisées pour le calcul des engagements, avec les données issues du logiciel de paie et les derniers bulletins de salaires ;
- Réaliser un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie de calcul pour les engagements de Boiron SA. Cet examen critique, réalisé par nos experts, s'est notamment traduit par :
 - La revue critique des hypothèses démographiques et financières utilisées pour le calcul des engagements (taux d'actualisation, évolutions de salaire, taux de rotation du personnel, table de mortalité...) au regard de la réglementation ou la confrontation de ces hypothèses aux observations menées (benchmarks, éléments statistiques...).
 - La contre-valorisation des engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite et à l'accord interne de préparation à la retraite.
- Comparer les montants d'actifs pris en compte au titre des fonds externalisés en déduction du montant des engagements, avec les montants confirmés par la compagnie d'assurance ;

- Contrôler les montants des engagements au 31 décembre 2021 indiqués dans l'annexe,
- et vérifier le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences des commissaires aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité de la directrice générale.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société BOIRON par l'assemblée générale du 18 mai 2017 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 19 mai 2011 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2021, le cabinet Mazars était dans la 11^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 5^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations

nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lyon, le 14 avril 2022

Les commissaires aux comptes

MAZARS

DELOITTE & ASSOCIES

 *CHARNAVEL Emmanuel*

 *HERVET Séverine*



Emmanuel CHARNAVEL

Séverine HERVET

Vanessa GIRARDET

COMPTES SOCIAUX

États financiers

Compte de résultat

COMPTE DE RÉSULTAT SOCIAL (en milliers d'euros)	Paragraphes	31/12/2021	31/12/2020
Montant net du chiffre d'affaires	2	320 671	404 422
Production stockée ou déstockée		937	2 634
Production immobilisée		3 589	4 072
Subventions d'exploitation		631	164
Reprises sur provisions et transferts de charges	11-15	22 586	8 670
Autres produits	2	4 767	10 035
Total des produits d'exploitation		353 180	429 998
Achats de marchandises, matières premières et autres approvisionnements		44 079	32 391
Variation de stocks marchandises et autres approvisionnements		(3 501)	(2 711)
Autres achats et charges externes		94 379	109 410
Impôts, taxes et versements assimilés		9 051	20 755
Salaires et traitements	3-4	96 885	94 159
Charges sociales		44 882	46 145
Dotations aux amortissements sur immobilisations	8-9	27 712	27 887
Dotations aux provisions sur actif circulant et risques et charges	11-15	7 486	5 963
Autres charges	2	8 162	12 305
Total des charges d'exploitation		329 135	346 303
Résultat d'exploitation		24 046	83 695
Produits des participations		1 236	1 416
Produits des valeurs mobilières, créances de l'actif immobilisé, autres intérêts		554	402
Reprises sur provisions	15	1 149	4 277
Différences positives de change		4 940	3 762
Produits nets sur cessions de Valeurs Mobilières de Placement			
Total des produits financiers		7 879	9 858
Dotations financières aux amortissements et aux provisions		2 295	7 514
Intérêts et charges assimilées		25	72
Différences négatives de change		5 131	3 947
Charges nettes sur cessions de VMP		0	0
Total des charges financières		7 451	11 532
Résultat financier	6	428	(1 675)
Résultat courant avant impôt		24 474	82 021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		2	13
Produits exceptionnels sur opérations en capital		11 255	6 231
Reprises sur provisions exceptionnelles et transferts de charges	9-15	21 404	14 114
Total des produits exceptionnels		32 661	20 357
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		15 542	3 881
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		3 297	4 021
Dotations aux provisions exceptionnelles	8-9-15	6 994	64 737
Total des charges exceptionnelles		25 833	72 640
Résultat exceptionnel	7	6 829	(52 283)
Intéressement		3 269	5 768
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		0	88
Impôts sur les bénéfices		6 400	14 736
Bénéfice de l'exercice		21 633	9 146

Bilan

ACTIF (en milliers d'euros)	Paragraphes	Brut	Amortissements et provisions	31/12/2021 net	31/12/2020 net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8	184 369	92 440	91 930	90 770
Brevets, licences, marques		3 457	3 392	65	60
Logiciels informatiques		101 058	78 534	22 524	19 523
Droits au bail et fonds commerciaux		72 620	10 514	62 106	61 826
Immobilisations incorporelles en cours		7 234		7 234	9 360
Avances et acomptes sur immobilisations					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9	411 207	265 066	146 140	158 224
Terrains et agencements		43 869	19 416	24 453	27 450
Constructions et agencements		190 700	127 010	63 689	72 059
Installations techniques, matériels et outillages		150 934	102 241	48 693	51 599
Autres immobilisations corporelles		18 454	16 399	2 055	2 200
Immobilisations en cours		7 250		7 250	4 808
Avances et acomptes sur immobilisations				0	107
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	10	122 783	43 095	79 688	77 709
Titres de participation		118 477	42 725	75 753	75 315
Créances rattachées à des participations		383		383	0
Autres immobilisations financières		3 923	370	3 552	2 393
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		718 359	400 601	317 758	326 703
STOCKS	11	60 761	3 954	56 807	53 800
CRÉANCES D'EXPLOITATION	12	95 458	542	94 916	79 999
Clients et comptes rattachés		62 331	427	61 904	58 674
Autres créances		33 127	115	33 011	21 326
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITÉS	13	220 779	0	220 779	244 212
COMPTES DE RÉGULARISATION	12	2 727	0	2 727	2 581
TOTAL ACTIF CIRCULANT		379 725	4 497	375 229	380 592
Écarts de conversion actif		34	0	34	191
TOTAL ACTIF		1 098 118	405 098	693 021	707 486

PASSIF (en milliers d'euros)	Paragraphes	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		479 624	487 120
Capital social		17 545	17 545
Primes liées au capital social		79 876	79 876
Réserve légale		2 201	2 201
Réserves diverses		366 579	366 579
Report à nouveau		13 422	20 919
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE		21 633	9 146
Subventions d'investissements			
Provisions réglementées		38 963	39 438
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	14	540 220	535 704
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	15	53 297	67 471
DETTES FINANCIÈRES		2 459	21 888
Emprunt obligataire			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit		111	18 592
Emprunts et dettes financières divers		2 348	3 296
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS		38 766	32 667
DETTES FISCALES ET SOCIALES		35 786	43 867
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHÉS		4 013	3 605
AUTRES DETTES		16 893	1 818
COMPTES DE RÉGULARISATION		1 548	462
TOTAL DETTES ET RÉGULARISATIONS	16	99 465	104 307
Écarts de conversion passif		38	4
TOTAL PASSIF		693 021	707 486

Tableau de flux de trésorerie

Tableau de financement social (en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Flux de trésorerie liés à l'exploitation⁽¹⁾	17 551	75 387
Résultat net (avant répartition)	21 633	9 146
Dotations et reprises d'amortissements	27 086	30 272
Dotations et reprises de provisions	(12 168)	49 989
Résultat sur cessions d'éléments d'actif	(7 956)	1 749
Subventions d'investissement rapportées au résultat	0	0
Capacité d'autofinancement⁽²⁾	28 595	91 156
Variation du besoin en fonds de roulement	(11 043)	(15 769)
Flux de trésorerie liés à l'investissement	(11 157)	(25 330)
Cessions d'immobilisations ⁽³⁾	11 018	2 169
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(9 282)	(9 727)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(9 868)	(8 878)
Acquisitions d'immobilisations financières :		
- Achat d'actions auto-détenues contrat de liquidité	(4 163)	(3 128)
- Autres immobilisations financières	(2 984)	(10 533)
Diminution des immobilisations financières :		
- Cessions d'actions auto-détenues contrat de liquidité	4 097	3 119
- Autres immobilisations financières	25	1 648
Flux de trésorerie liés aux opérations financières	(17 590)	(19 640)
Achat d'actions auto-détenues hors contrat de liquidité		
Dividendes attachés aux actions auto-détenues	25	42
Distribution de dividendes	(16 668)	(18 423)
Financements stables :		
- Remboursement emprunt intra-groupe		
- Autres financements stables	(947)	(1 260)
Variation de trésorerie	(11 196)	30 416
Trésorerie à l'ouverture	225 619	195 203
Trésorerie à la clôture	214 424	225 619
Variation de trésorerie	(11 196)	30 416

En 2020 et 2021 la crise sanitaire n'a pas eu d'impact significatif sur les flux de trésorerie (absence de reports de passifs ou de créances significatifs...).

⁽¹⁾ Les flux de trésorerie liés à l'exploitation retraités des flux exceptionnels liés à la réorganisation en France s'élève à 33 061 K€ en 2021. Ils n'étaient pas significatifs en 2020.

⁽²⁾ La CAF retraitée des impacts liés à la réorganisation en France s'élève à 44 105 K€ en 2021. Ils n'étaient pas significatifs en 2020.

⁽³⁾ Les cessions d'immobilisations sont principalement liées aux cessions en 2021 de huit établissements de distribution (cf. paragraphe sur les faits marquants).

Annexe aux comptes sociaux

PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

BOIRON, société mère du groupe, est une société anonyme de droit français. Son activité principale est la fabrication et la commercialisation de médicaments homéopathiques.

Son siège social est situé 2, avenue de l'Ouest Lyonnais, 69510 Messimy, France.

Au 31 décembre 2021, BOIRON société mère établie les comptes consolidés de l'ensemble du groupe.

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros (K€), sauf indication contraire.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Les comptes sociaux ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 09 mars 2022.

Principaux évènements de l'exercice 2021

- **1^{er} janvier 2021** : en France, le déremboursement des médicaments homéopathiques est entré en vigueur. Ce déremboursement a conduit à un plan de réorganisation d'envergure et à la refonte de la politique commerciale des Laboratoires BOIRON qui a été initié en 2020 et mis en oeuvre en 2021. Sur l'année 2021, les volumes de médicaments à nom commun ont subi en France un recul de 76 088 K€, tandis que l'effet de la hausse des prix de vente s'élève à 38 530 K€. De nombreuses complémentaires santé proposent la prise en charge totale ou partielle des médicaments homéopathiques.
- **En France**, comme le prévoyait la réorganisation initiée en 2020, douze établissements de préparation et distribution ont fermé sur le 1^{er} semestre 2021, suivis par le site de production de Montrichard le 23 décembre. Les établissements de distribution maintenus en activité ont en outre vécu le départ de 57 salariés le 31 décembre 2021.

Cette réorganisation a entraîné le départ de 449 personnes.

Au 31 décembre 2021, 239 salariés sont accompagnés en vue d'un reclassement externe et 153 salariés ont rejoint le dispositif de départ en mesures d'âge financé par l'entreprise. 15 510 K€ ont été décaissés sur l'année 2021, dont 13 515 K€ avaient été provisionnés en 2020, au regard des normes comptables en vigueur. L'impact (avant impôt) de cette réorganisation constatée en résultat exceptionnel est une charge nette de 1 290 K€ et correspond essentiellement à des charges de reclassement interne et autres dépenses que les normes comptables ne permettaient pas de provisionner en 2020. Au 31 décembre 2021, le solde de la provision pour réorganisation s'élève à 43 241 K€ (cf. paragraphe 15).

- **8 avril 2021** : les Laboratoires BOIRON ont noué un partenariat avec des spécialistes du domaine pour proposer des tests antigéniques de diagnostic rapide de la COVID par prélèvement nasal.
- **1^{er} juillet 2021** : les Laboratoires BOIRON ont ouvert une filiale à Hangzhou, en Chine continentale pour permettre au plus grand nombre d'avoir accès à l'homéopathie et à nos produits de santé.
- **A la suite de leur fermeture**, les établissements de distribution de Saint-Etienne, Brest, Belfort, Paris Bois d'Arcy, Grenoble, Rouen, Toulon et Niort ont été vendus sur l'année 2021. La plus-value de cession s'élève à 8 193 K€.

1 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1.1 Principes comptables généraux

Dans l'objectif de présenter une image fidèle, les comptes annuels de l'exercice ont été établis :

- en respectant les principes généraux de prudence, de régularité et de sincérité,
- conformément aux hypothèses de base suivantes :
 - de continuité de l'exploitation,
 - de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - d'indépendance des exercices,
- et conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du règlement ANC 2020-09 du 4 décembre 2020 relatif au Plan Comptable Général.

1.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition. Ce dernier correspond à la valeur nominale historique des actifs incorporels, excepté pour ceux issus de la fusion avec DOLISOS, qui ont été apportés à leur valeur réelle.

L'activation des coûts d'emprunts ne concerne aucune des immobilisations incorporelles.

- **Frais de recherche et de développement** : les dépenses de recherche sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été supportées. La société immobilise les frais de développement lorsque les critères d'activation sont respectés. En pratique, les frais de développement activés correspondent aux frais liés à des logiciels informatiques (cf. infra).
- **Brevets, licences et marques** : les dépenses liées aux brevets et licences déposés par la société ne sont pas immobilisées. Seuls les brevets acquis sont classés dans cette rubrique. Ces derniers sont amortis sur vingt ans. Les concessions de brevets, ne remplissant pas les critères de pleine propriété, ne sont pas immobilisées. Les marques qui figurent à l'actif sont des marques acquises ou valorisées à l'occasion d'opérations d'apports ou de fusions. Elles ne font pas l'objet d'un amortissement, leur durée de vie n'étant pas programmée dans le temps. Un test de dépréciation est mis en œuvre à chaque fois qu'un indice de perte de valeur est identifié (notamment baisse significative des ventes de produits distribués sous la marque). Le test est réalisé sur la base d'une approche multicritères (rentabilité, chiffre d'affaires).
- **Logiciels informatiques** : les dépenses de logiciels à usage interne sont immobilisées lorsqu'elles concernent des projets informatiques importants, dès lors qu'ils présentent une forte probabilité de réussite technique et d'obtention d'avantages économiques futurs. Seules les dépenses de développement internes et externes (qui concernent les frais d'analyse organique, les frais de programmation, de tests et jeux d'essais, et les frais de documentation destinée à l'utilisateur) sont activées.

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments patrimoniaux est la méthode des coûts historiques, sous réserve de la réévaluation de 1976 postérieurement à cette date, aucune réévaluation n'a été constatée dans les comptes.

La décision du 5 novembre 2021 amendant la recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 de l'ANC constitue un changement de méthode. L'impact de ce changement est donné au paragraphe 1.7 « Provisions pour risques et charges » et paragraphe 19.3 « Engagements sociaux – indemnités de départ à la retraite ». L'impact au 1^{er} janvier 2021 de cet amendement est une baisse de 6 559 K€ de l'engagement.

Les logiciels sont amortis selon le mode linéaire sur une durée de un à cinq ans à compter de la date d'acquisition, lorsqu'ils sont acquis ou de leur date de mise en service, lorsqu'ils sont développés en interne. Les logiciels de gestion intégrés de type ERP, compte tenu de leur importance opérationnelle et de leur durée probable d'utilisation, sont amortis sur une durée de huit ans. La mise en service des projets importants est effectuée par lots, lorsque l'utilisation de chaque lot est indépendante.

- **Fonds commerciaux** : les fonds commerciaux figurant à l'actif ne sont pas amortis, car la société n'a pas identifié de durée limitée prévisible à leur exploitation (durée d'utilisation non limitée).
- **Malis techniques** : la société avait opté en 2016 pour ne pas retraiter l'affectation extracomptable des malis techniques existant au 1^{er} janvier 2016. Les malis étaient affectés précédemment au fonds commercial. L'analyse effectuée dans le cadre de l'application du règlement de l'ANC n° 2018-06 (cf. supra) en 2016 avait confirmé une durée d'utilisation non limitée pour les malis techniques comme pour les fonds commerciaux.

Les fonds commerciaux acquis et les malis techniques affectés aux fonds commerciaux, font donc l'objet de tests de dépréciation chaque année à la clôture de l'exercice, même en l'absence d'indice de perte de valeur, par rapport à la valeur d'usage (flux actualisés de trésorerie).

Les tests sont effectués en tenant compte de la manière dont les fonds commerciaux sont suivis en interne. Ainsi, les fonds commerciaux qui ne sont plus suivis distinctement, et sont devenus fongibles, sont testés au niveau auquel ils sont suivis par la Direction.

Le déremboursement de l'homéopathie et la réorganisation en France initié en 2020 n'ont pas eu d'impact sur les tests de dépréciation, la valeur recouvrable des fonds de commerce restant très supérieure à leur valeur nette comptable.

1.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, hors apports de DOLISOS, sont évaluées à leur coût d'achat majoré des frais accessoires selon les critères déterminés par la réglementation ANC 2015-06 et 07 sur les actifs et leur dépréciation.

Les immobilisations issues de la fusion avec DOLISOS ont été apportées à leur valeur réelle. La valeur d'apport a ainsi été enregistrée comme la valeur brute des immobilisations correspondantes et un nouveau plan d'amortissement, conforme à la réglementation et à la pratique de BOIRON, a été déterminé.

L'activation des coûts d'emprunts ne concerne aucune des immobilisations corporelles.

La société a opté pour la constatation en charges des frais d'acquisition des immobilisations (droit de mutation...) et non l'intégration dans le prix de revient des immobilisations concernées.

Les éléments de l'actif immobilisé suivent l'approche par composants : ils sont répartis entre immobilisations décomposables (structure et composants identifiés distinctement en tant qu'immobilisations amortissables sur des durées d'utilisation propres) et non décomposables.

La société n'a pas de dépense de gros entretien ou de grande révision, n'évoluant pas dans un secteur d'activité concerné par ce type de dépenses. Lorsque leur durée d'utilisation attendue est supérieure à un an, les pièces de rechange et de sécurité significatives sont immobilisées.

Les plans d'amortissement sont déterminés selon la durée d'utilité des actifs correspondants pour l'entreprise, en fonction de la consommation des avantages économiques attendus et des conditions probables d'utilisation des biens.

Les différences entre les amortissements économiques et les amortissements fiscaux sont constatées en amortissements dérogatoires, les soldes à la clôture sont présentés dans une rubrique distincte des capitaux propres, et les variations sont constatées en résultat exceptionnel.

Les durées de vie retenues dans le calcul des amortissements sont les suivantes ; elles sont inchangées par rapport à l'exercice précédent :

Éléments d'actif	Amortissements	
	Économiques	Fiscaux
Constructions gros œuvres	30 ans	20 ans
Constructions autres composants	20 ans	20 ans
Agencements des constructions	10 ans	10 ans
Matériel industriel	12 ans	8 ans
Matériel de bureau, informatique, roulant	3 à 5 ans	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	10 ans	10 ans

1.4 Immobilisations financières

• **Titres de participation** : ils sont évalués à leur coût d'acquisition, majoré des frais d'acquisition.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle des titres devient inférieure à leur valeur d'inscription à l'actif. La valeur actuelle est appréciée en tenant compte de la valeur vénale (disponible en cas de transaction comparable récente), et de la valeur d'usage, appréciée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés, selon des modalités proches de celles retenues dans les comptes consolidés pour les tests de dépréciation des actifs non courants. Sauf situations exceptionnelles, la valeur actuelle est au moins égale à la situation nette de la société.

• **Actions auto-détenues** : les actions auto-détenues sont présentées au bilan en immobilisations financières.

La valeur actuelle des actions auto-détenues est égale au cours moyen du mois de décembre. À la clôture, une comparaison est effectuée entre le montant comptabilisé à l'entrée dans le patrimoine et la valeur actuelle. Cette comparaison peut faire apparaître des plus-values ou des moins-values. Seules les moins-values affectent le résultat de l'exercice ; elles sont comptabilisées sous forme d'une dépréciation.

1.5 Stocks

Conformément aux dispositions du règlement ANC 2015-06, la société n'a pas retenu l'option d'inclusion des frais financiers de la période de fabrication dans la valorisation des stocks.

Les stocks des matières premières, des marchandises et des approvisionnements sont évalués à leur coût d'acquisition, comprenant le prix d'achat et les frais accessoires.

Le coût des matières premières, des marchandises et des approvisionnements a été valorisé suivant la méthode du prix moyen pondéré.

1.6 Créances et dettes

Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties au cours de change du jour de la transaction. Les écarts de change entre le cours de règlement et le cours de la date de transaction sont constatés en résultat d'exploitation ou en résultat financier, en fonction de la nature des créances et des dettes dans le respect du règlement de l'ANC n° 2015-05 du 2 juillet 2015.

Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères non dénouées à la clôture de l'exercice sont converties au cours du 31 décembre. Les écarts en découlant sont portés en écarts de conversion à l'actif ou au passif du bilan. Une provision est constituée pour couvrir les pertes de change latentes.

Ces principes s'appliquent que les créances et les dettes soient couvertes ou non.

1.7 Provisions pour risques et charges

En application des dispositions de la réglementation CRC 2000-06, une provision est comptabilisée lorsque BOIRON a une obligation à l'égard d'un tiers, obligation dont le montant peut-être estimé de façon fiable et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Ces provisions couvrent les provisions pour réorganisation, les litiges sociaux et commerciaux, les provisions pour retours de marchandises, les provisions destinées à couvrir des actions en cours sur les risques fiscaux et autres procédures, les provisions pour pertes de change et les provisions pour gratification versée aux salariés à l'occasion de la remise des médailles du travail.

Dans le cas de réorganisations, une obligation est constituée dès lors que la réorganisation a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé à échéance déterminée ou d'un début d'exécution.

La société ne comptabilise pas les engagements de retraite, à l'exception de la provision apportée dans le cadre de la fusion de DOLISOS en 2005 et des cotisations versées à un fonds et constatées en charges l'année de leur versement. Le montant de la provision apportée a été figé, conformément à la réglementation comptable et repris en résultat lors du départ des salariés.

L'engagement est calculé selon les dispositions de la recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 de l'ANC, modifiée par la décision du 5 novembre 2021. BOIRON a opté, à compter de 2021, et compte tenu des caractéristiques de la convention collective applicable, de répartir le montant des droits sur la période de services pour laquelle le salarié acquiert des droits et non plus, comme précédemment, au prorata de

Les stocks des produits fabriqués sont valorisés au coût de production. Ce coût est constitué des consommations et des charges directes et indirectes de production, dont les amortissements des biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur réalisable d'un article en stock est inférieure à son coût. Dans le cas où la valeur de réalisation ne peut être déterminée, des indices de pertes de valeur sont pris en compte, comme la rotation ou l'obsolescence des produits.

Le traitement des couvertures des créances et dettes libellées en monnaies étrangères est expliqué au paragraphe 1.8.

Une dépréciation est constatée lorsque les flux de règlement attendus estimés à la clôture de l'exercice sont inférieurs à leur valeur comptable. L'analyse du risque client est réalisée au cas par cas, en tenant compte d'une probabilité de défaillance et d'une probabilité de pertes en cas de défaut de paiement. Les probabilités sont estimées en tenant compte de critères tels que la situation financière du client, l'ancienneté de la créance ou l'existence d'un litige.

Les provisions sont constituées en tenant compte des garanties reçues, le cas échéant.

l'ancienneté acquise sur l'ancienneté totale. Compte tenu de l'existence de plafonds des droits, le changement a conduit à réduire le montant de l'engagement (la date de début de constitution de provision est différée).

La quote-part des engagements que la société s'est engagée à verser conventionnellement aux salariés compris dans le PSE et répondant à certains critères ont été constatés au sein de la provision pour réorganisation, car cette mesure s'inscrit dans le cadre de la résiliation des contrats de travail des salariés telle que définie dans le PSE, et l'obligation est considérée comme certaine à la date de clôture. La fraction du fonds que la direction a décidé d'affecter au versement des indemnités lors du départ en retraite des salariés concernés a été constatée en produit à recevoir. La dotation de la provision et le produit à recevoir ont été constatés en résultat exceptionnel.

Le montant de l'engagement total net de la provision, comptabilisée au titre de DOLISOS, résiduelle et nette de la juste valeur des fonds versés auprès d'un organisme externe, est communiqué en engagements hors-bilan au paragraphe 15.5.

De même, les engagements contractés au titre de l'Accord de Préparation à la Retraite (APR) et assimilés à des avantages postérieurs à l'emploi, figurent au paragraphe 19 parmi les engagements hors bilan. Cet accord n'est pas concerné par la modification du règlement de l'ANC apportée le 5 novembre 2021.

En revanche, et conformément à la réglementation en vigueur concernant les avantages long terme, une provision est constatée pour tenir compte des gratifications à verser au titre des médailles du travail.

1.8 Instruments financiers

Conformément à la recommandation de l'ANC 2015-05 et aux principes définis dans le Plan Comptable Général (art. 372-1s), la société comptabilise les variations de valeur des contrats d'instruments financiers à terme à la clôture de l'exercice (essentiellement ventes à terme de devises dans le cadre de la politique de couverture de change des ventes en devises du groupe) comme suit, depuis le 1^{er} janvier 2017 :

- le principe général est que les impacts des instruments financiers qui répondent aux critères de couverture définis par le règlement sont constatés de manière symétrique par rapport à l'élément couvert, dès lors que les critères de couverture définis par le règlement sont respectés,
- les variations de juste valeur liées aux opérations de couverture de flux de trésorerie ne sont pas constatées en résultat à la clôture,
- les variations de juste valeur des opérations de couverture de créances et dettes en devises sont présentées en résultat d'exploitation ou en résultat financier, comme explicité dans le paragraphe 1.6, en pertes et produits de change, dans la mesure où ces instruments sont négociés sur un marché organisé dont la liquidité peut être considérée comme assurée. Les variations de juste valeur sont constatées de manière symétrique aux opérations couvertes.

À la clôture de l'exercice, les gains latents sur les opérations couvertes viennent en diminution de la perte de change latente sur les éléments couverts. Seule la perte de change nette sur l'opération couverte est constatée. Les pertes latentes sur les instruments de couverture ne sont pas constatées, sauf si elles excèdent le gain latent sur les opérations de couverture,

- le groupe a opté pour ne pas constater spécifiquement les reports déports sur les opérations à terme.

Sur les exercices présentés, les instruments dérivés de change en cours correspondent uniquement à des couvertures de juste valeur et non de flux de trésorerie. Il n'existe pas d'instrument financier ne répondant pas aux critères de couverture.

La présentation de l'exposition au risque de change et de la stratégie en matière de couverture, ainsi que les positions des instruments de couverture en cours au 31 décembre 2021 sont mentionnées au paragraphe 19.5.

1.9 Crédits d'impôt et remboursement d'impôt

Le Crédit d'Impôt Recherche est comptabilisé en diminution de l'impôt sur les bénéfices. Il est imputé sur l'impôt dû au titre de

l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été exposées.

2 PRODUITS D'EXPLOITATION

2.1 Chiffre d'affaires

La répartition des ventes par activité est la suivante :

	2021			2020	Variation
	CA France	CA Export	Total	Total	%
Activité pharmaceutique	226 333	82 935	309 268	389 803	-20,7%
Activité non pharmaceutique	4 737	6 666	11 403	14 618	-22,0%
MONTANT TOTAL	231 070	89 601	320 671	404 422	-20,7%

Les produits sont comptabilisés dès lors que :

- il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à l'entreprise,
- leur montant peut être estimé de façon fiable,
- à la date de transaction, il est probable que le montant de la vente soit recouvré.

L'essentiel du chiffre d'affaires correspond à la vente de produits homéopathiques.

En pratique, le chiffre d'affaires est constaté à la date de livraison des produits.

Les remises accordées aux groupements et pharmaciens sont présentées en diminution du chiffre d'affaires.

Comme indiqué au paragraphe 1.7, une provision est constituée au titre des retours de marchandises, en provisions pour risques et charges.

2.2 Autres produits/autres charges

	2021	2020	Variation
Autres produits	4 767	10 035	
Redevances	132	138	-4,1%
Gains de change sur opérations commerciales	614	2 318	-73,5%
Produits divers ⁽¹⁾	4 021	7 579	-46,9%
Autres charges	(8 162)	(12 305)	
Redevances	(3 306)	(6 734)	-50,9%
Pertes de change sur opérations commerciales	(820)	(2 965)	-72,3%
Charges diverses ⁽²⁾	(4 036)	(2 607)	54,8%

(1) Les produits divers correspondent d'une part aux remboursements des indemnités de départ à la retraite en 2021 par notre fonds BNP Cardif pour un montant de 3 301 K€ contre 2 749 K€ en 2020 et, d'autre part, à un ajustement des prix de transfert conformément aux dispositions contractuelles.

(2) Les charges diverses correspondent principalement à des ajustements prix de transfert intra-groupe conformément aux dispositions contractuelles.

3 RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Ces rémunérations sont constituées des sommes effectivement versées par la société mère aux personnes qui sont à la clôture ou qui ont été dirigeants, administrateurs et/ou mandataires sociaux, au cours de l'exercice clos.

Le total des revenus bruts 2021 s'élève à 2 379 K€ (contre 2 158 K€ en 2020) et se décompose en :

- rémunérations fixes : 1 342 K€,
- rémunérations variables : 533 K€ (elles intègrent l'intéressement, la participation, la prime d'intéressement basée sur le résultat opérationnel du groupe et l'abondement au PEE et PERCO),
- autres rémunérations : 176 K€ (correspond au paiement des congés payés et du compte épargne temps suite au départ de salariés administrateurs),

- honoraires et droits d'auteurs : 12 K€,
- rémunérations allouées aux membres du Conseil : 317 K€,
- avantages en nature : 65 K€.

Il n'y a ni avance, ni crédit alloué aux membres des organes d'administration et de direction, ni avantage visé par la loi TEPA, alloué aux membres de la Direction.

Pour information, les engagements hors-bilan liés aux organes d'administration et de direction sont constitués des avantages postérieurs à l'emploi pour 877 K€ et des avantages à long terme pour 112 K€.

4 EFFECTIF

4.1 Effectif moyen

Les groupes de niveaux sont définis selon la grille de classification de la Convention Nationale de l'Industrie Pharmaceutique. La catégorie cadres correspond essentiellement à la catégorie 3.

	31/12/2021	31/12/2020
Ensemble 1 (groupes 1 à 3)	692	902
Ensemble 2 (groupes 4 et 5)	860	950
Ensemble 3 (groupes 6 à 11)	454	460
Total effectif physique	2 006	2 312
Total effectif en équivalent temps plein	1 828	2 199

4.2 Effectif fin d'année

À titre d'information, l'effectif au 31 décembre 2021 est le suivant :

	31/12/2021	31/12/2020
Ensemble 1 (groupes 1 à 3)	554	876
Ensemble 2 (groupes 4 et 5)	793	948
Ensemble 3 (groupes 6 à 11)	439	463
Effectif inclus dans le PSE	392	
Total effectif physique	2 178	2 287
Total effectif en équivalent temps plein	2 082	2 179

Au 31 décembre, 392 personnes sont entrées dans le PSE, 239 salariés sont accompagnés en vue d'un reclassement externe et 153 ont rejoint le dispositif de départ en mesures d'âge financé par l'entreprise.

5 RÉSULTAT FINANCIER

	31/12/2021	31/12/2020
Produits de participation ⁽¹⁾	1 236	1 416
Revenus de prêts sur filiales	205	123
Gains de change ⁽²⁾	4 940	3 762
Autres produits financiers ⁽³⁾	348	279
Produits sur cession de VMP	0	0
Reprises de provisions pour dépréciation des participations ⁽⁴⁾	1 101	3 320
Reprises de provisions pour risques et charges	48	957
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	7 879	9 858
Charges d'intérêts	(9)	(46)
Pertes de change ⁽²⁾	(5 131)	(3 947)
Autres charges financières	(16)	(26)
Charges sur cessions de VMP	0	0
Dotations aux provisions pour dépréciation des participations ⁽⁵⁾	(1 976)	(7 379)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(319)	(134)
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	(7 451)	(11 532)
RÉSULTAT FINANCIER	428	(1 675)

(1) Les produits de participation correspondent aux dividendes perçus des filiales. Le détail par filiale est donné dans le tableau des filiales et participations.

(2) Le résultat net de change correspond à une perte de 191 K€. Il contient le résultat de la valorisation des comptes courants financiers, des comptes bancaires et des opérations de couverture attenantes.

(3) En 2021, les autres produits financiers concernent principalement des intérêts sur dépôt à terme et comptes rémunérés pour 337 K€ (contre 224 K€ en 2020).

(4) Reprises de provisions en 2021 sur les titres de participation avec notamment une reprise partielle de la provision de SPRL Boiron Belgique pour 672 K€ et BOIRON Pologne pour 370 K€.

(5) Dont provisions pour dépréciation des titres de participation en 2021 sur, essentiellement, Boiron Inde pour 541 K€, BOIRON Hongrie pour 418 K€, BOIRON Medicamentos Homeopaticos au Brésil pour 333 K€, BOIRON SAS en Colombie pour 258 K€, Boiron GMBH pour 200 K€ et BOIRON Suisse pour 119 K€.

6 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

	2021	2020
Autres charges exceptionnelles⁽¹⁾	(15 601)	(3 942)
Autres produits exceptionnels	16	3 780
Plus/moins-values nettes sur immobilisations⁽²⁾	8 003	(1 497)
• Plus/moins-values sur immobilisations corporelles	7 955	1 445
• Plus/moins-values sur immobilisations incorporelles		
• Plus/moins-values sur immobilisations financières		(3 194)
• Plus/moins-values sur actions auto-détenues	47	252
Dotations aux amortissements et provisions nettes de reprises	14 410	(50 623)
• Dotations aux amortissements et provisions réglementées nettes de reprises ⁽³⁾	474	(1 414)
• Dotations aux amortissements et provisions exceptionnelles sur immobilisations nettes de reprises	36	(1 091)
• Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles nettes de reprises ⁽⁴⁾	13 900	(48 118)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	6 829	(52 283)

(1) Dont coût de réorganisation sur l'année 2021 pour 15 510 K€.

(2) Plus-values de cession générée par la vente en mars 2021 de l'ancien établissement de Saint-Etienne et les plus-values de cession de sept autres établissements concernés par la réorganisation de 2020 (cf. note 4.3.2 sur les Principaux Evénements de l'exercice 2021).

(3) Dont 591 K€ de dotations aux amortissements dérogatoires nettes de reprises et - 117 K€ de provision pour hausse des prix nettes de reprises.

(4) En 2020, la dotation était essentiellement liée à la provision pour réorganisation. En 2021 l'impact de la réorganisation sur le résultat exceptionnel est une charge nette de 1 290 K€ et correspond essentiellement à des charges de reclassement interne et autres dépenses que les normes comptables ne permettait pas de provisionner en 2020 (cf. paragraphe 15.1).

7 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

	Global	Courant	Exceptionnel
Résultat après intéressement, avant impôt et participation	28 033	21 205	6 829
Impôt sur les sociétés	6 400	5 036	1 365
Résultat après impôt et avant participation	21 633	16 169	5 464
Participation des salariés	0		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	21 633		

L'impôt sur les bénéfices dû au titre de l'exercice 2021 tient compte du Crédit d'Impôt Recherche de 1 072 K€ (1 077 K€ en 2020).

L'impôt sur les sociétés comprend également la constatation de 72 K€ correspondant au contrôle fiscal sur la période 2017 à 2019 liée à la quote-part de frais et changes et le remboursement de 240 K€ correspondant au montant de l'IS sur les prix de transferts 2019 de BOIRON USA.

La société a appliqué la disposition de la loi Macron permettant aux entreprises qui acquièrent, entre le 15 avril 2015 et

le 14 avril 2017, certains biens d'équipement amortissables, selon le mode dégressif, de déduire de leur résultat imposable 40% de la valeur d'origine de ces biens. La valeur de la déduction ainsi effectuée sur l'exercice 2021 est de 1 044 K€ (1 112 K€ en 2020).

Le résultat exceptionnel concerne essentiellement les plus-values sur les cessions des établissements. L'impôt sur les sociétés est impacté de la reprise des indemnités de licenciements non imposée fiscalement pour un montant de 2 018 K€.

8 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	31/12/2020	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2021
Brevets, licences, marques ⁽¹⁾	3 452	5			3 457
Logiciels ⁽²⁾	98 997	3 229	(8 755)	7 586	101 058
Fonds commerciaux ⁽³⁾	72 615	280	(274)		72 620
Immobilisations en cours et acomptes ⁽⁴⁾	9 360	5 466		(7 592)	7 234
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES	184 424	8 980	(9 029)	(6)	184 369
Amortissements et provisions brevets, licences, marques					
Amortissements et provisions logiciels	(3 392)	(240)	240		(3 392)
Amortissements et provisions droits au bail	(79 474)	(7 814)	8 755		(78 534)
Amortissements et provisions fonds commerciaux	(10 788)		274		(10 514)
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	(93 654)	(8 055)	9 270	0	(92 440)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	90 770	925	240	(6)	91 930

(1) Acquisition d'une marque Cory 3 en 1.

(2) Mise en service de projets pour un montant de 10 816 K€ avec notamment le projet INDUS +3 189 K€ (sérialisation Russie), SYMPHONY et DIGITAL +2 602 K€ (construction du portail et du site WEB de la visite médicale), et fin du projet UBSILOG avec la mise en service de +736 K€.

La diminution correspond à la mise au rebut de logiciels non utilisés depuis plusieurs années pour un montant de 8 755 K€ amortis en totalité.

(3) Les fonds commerciaux sont essentiellement constitués de fonds commerciaux pour 69 981 K€ et de malis techniques pour 2 639 K€ :

- Fonds commercial SIBOURG (1 356 K€) : consécutif à la fusion réalisée rétroactivement au 1^{er} juillet 1990 de BOIRON et des Laboratoires SIBOURG qui opéraient exclusivement sur Marseille et sa région. BOIRON ne disposait pas, en 1990, de laboratoire à Marseille : cette acquisition a permis un quasi-quadruplement du chiffre d'affaires des ventes de médicaments homéopathiques à nom commun, sur la zone de chalandise de l'établissement.

- Fonds commercial LHF (7 019 K€) : consécutif à l'acquisition, en 1988, de la société LHF qui a eu pour effet d'augmenter la part de marché de médicaments homéopathiques de BOIRON de 45% à 57% environ.

- Fonds commercial DOLISOS (49 414 K€) : consécutif à la fusion-absorption de DOLISOS en 2005 qui a permis après l'acquisition une progression de 30% environ des ventes de médicaments homéopathiques à nom commun et d'environ 30% des ventes de spécialités sur le marché historique de BOIRON.

Les activités de la société LHF et de DOLISOS sont totalement intégrées à celles de BOIRON dont elles sont désormais indissociables et indifférenciables.

- Fonds commercial DOLISOS SANTÉ ANIMALE (1 368 K€) : consécutif à la Transmission Universelle de Patrimoine réalisée le 2 mai 2007. Il comprend le fonds commercial DOLISOS SANTÉ ANIMALE pour 534 K€ transmis lors de la Transmission Universelle de Patrimoine et le mali technique pour 834 K€ correspondant à la différence entre la valeur comptable de la participation détenue dans la filiale et la quote-part de la situation nette à la date de l'opération. Ce mali a été affecté en totalité extra-comptablement au poste fonds commercial.

- Fonds commercial Laboratoires FERRIER (1 893 K€) : consécutif à la Transmission Universelle de Patrimoine réalisée le 2 août 2017. Il comprend le fonds commercial des Laboratoires FERRIER pour 88 K€ transmis lors de la Transmission Universelle de Patrimoine et le mali technique pour 1 805 K€ correspondant à la différence entre la valeur comptable de la participation détenue dans la filiale et la quote-part de la situation nette à la date de l'opération. Ce mali a été imputé en totalité dans un sous-compte du poste fonds commercial.

Acquisition en 2021 du fonds commercial OROTAR pour un montant de 280 K€ et sortie du fonds commercial DOIN (plus d'ouvrage distribué par BOIRON SA) pour 274 K€, la reprise de provision correspondante a été effectuée.

(4) Les immobilisations en cours et acomptes concernent exclusivement des projets informatiques. Les projets seront amortis à compter de la mise en service de chaque lot indépendant. Les principaux projets en cours acquis sur l'exercice concernent :

- Les mises en place du SIRH pour 350 K€.

- La mise en place du projet SYMPHONY pour les ventes : 1 295 K€.

- Les projets industriels comprenant la sérialisation Russie, pilotage programme Hubsilog et digitalisation de la production : 741 K€.

- Les immobilisations en cours au 31 décembre 2021 devaient être mises en service courant 2022.

La diminution des immobilisations en cours est essentiellement due à la mise en service du CRM Symphony pour 1 351 K€, du projet INDUS pour un montant de 2 536 K€ et de HUBSILOG 733 K€

Comme indiqué au paragraphe 1.2, les fonds commerciaux et les malis techniques sont considérés comme des actifs à durée de vie non limitée et ne sont pas amortis.

La mise en œuvre des tests de dépréciation sur les fonds commerciaux, décrits au paragraphe 1.2, n'a pas conduit à constater de dépréciations sur les exercices présentés.

Les fonds commerciaux sont testés en effectuant les regroupements, conformément aux règles redéfinies au paragraphe 1.2 :

- DOLISOS et l'activité BOIRON,
- SIBOURG, LHF, DOLISOS ANIMALE et Laboratoires FERRIER.

Le déremboursement de l'homéopathie et la réorganisation en France initié en 2020 n'ont pas eu d'impact sur les tests de dépréciation, la valeur recouvrable des fonds de commerce restant très supérieure à leur valeur nette comptable.

Comme indiqué au paragraphe 1.2, les frais de développement (hors développements de logiciels) sont constatés en charges. Pour information, les frais de recherche et développement constatés en charges s'élèvent à 2 701 K€ en 2021, contre 3 156 K€ en 2020.

9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	31/12/2020	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2021
Terrains et agencements	46 693	176	(3 013)	13	43 869
Constructions et agencements ⁽¹⁾	200 209	1 370	(11 051)	172	190 700
Matériel et outillage ⁽²⁾	147 391	2 880	(2 179)	2 842	150 934
Autres immobilisations corporelles ⁽³⁾	21 099	780	(3 440)	16	18 454
En-cours et acomptes ⁽⁴⁾	4 916	5 468		(3 133)	7 250
IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES	420 307	10 673	(19 683)	(91)	411 207
Amortissements et provisions :					
Terrains et agencements	(19 243)	(1 704)	1 531		(19 416)
Constructions et agencements	(128 150)	(8 984)	10 123		(127 010)
Matériel et outillage	(95 792)	(8 695)	2 245		(102 241)
Autres immobilisations corporelles	(18 898)	(898)	3 398		(16 399)
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	(262 083)	(20 281)	17 297	0	(265 066)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	158 224	(9 608)	(2 386)	(91)	146 140

La diminution des principaux postes des immobilisations corporelles concerne les ventes des huit établissements fermés en 2021 suite à la réorganisation 2020 :

- Diminution des terrains et agencements pour 3 004 K€.
- Diminution des constructions et agencements pour 10 769 K€.
- Diminution du matériel et outillage pour 1 374 K€ (mise au rebut).
- Diminution des autres immobilisations pour 2 043 K€ (mise au rebut mobilier et matériel de bureau).

Ces immobilisations étaient amorties presque en totalité.

(1) L'augmentation correspond principalement au réaménagement du service gouttes à Messimy +665 K€.

(2) Des investissements de matériels ont été réalisés principalement sur le site de production de Messimy pour un montant de 4 120 K€ (ligne de production K7, turbines, modification des lignes de production...).

(3) Les autres immobilisations concernent principalement le matériel informatique avec l'acquisition des HP Probook pour 335 K€ d'acquisitions.

(4) L'augmentation concerne essentiellement le site de Messimy : réaménagement du service gouttes pour transfert de la production du site de Montrichard pour 2 782 K€, et différents projets industriels dont le remplacement de groupes froids pour 743 K€. Les immobilisations en cours au 31 décembre 2021 devraient être mises en service courant 2022.

La diminution des immobilisations en cours est essentiellement liée à la mise en service de différents projets industriels sur Messimy pour -2 947 K€.

Le montant des factures non encore réglées au titre des investissements au 31 décembre 2021, avec une clause de réserve de propriété, s'élève à 217 K€ hors taxes.

Aucun actif ne faisait l'objet, au 31 décembre 2021, de nantissement, de prise de garantie ou de sûreté.

Les évolutions réglementaires défavorables n'ont pas eu d'impact en matière de dépréciation, les valeurs recouvrables des actifs étant très supérieures à leurs valeurs nettes comptables.

10 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	31/12/2020	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2021
Titres de participation ⁽¹⁾	117 165	1 312	0		118 477
Créances rattachées ⁽²⁾	0	382	0		383
Autres immobilisations financières ⁽³⁾	2 592	5 452	(4 121)		3 923
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES BRUTES	119 758	7 146	(4 121)	0	122 783
Provisions sur titres ⁽⁴⁾	(42 049)	(2 195)	1 149		(43 095)
Provisions sur créances	0		0		0
PROVISIONS	(42 049)	(2 195)	1 149	0	(43 095)
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES NETTES	77 709	4 951	(2 972)	0	79 688

(1) Le détail des titres de participation (brut et net) est donné dans le « tableau des filiales et participations ».

Les mouvements en 2021 sont liés aux augmentations de capital de BOIRON Hongrie pour 867 K€, de BOIRON Colombie 245 K€ et enfin BOIRON GMBH 200 K€.

(2) Un prêt in fine été accordé à BOIRON Brésil en 2021 pour un montant de 382 K€ remboursable en juin 2022.

(3) Les mouvements sont essentiellement liés aux achats, ventes et annulations d'actions auto-détenues.

Le montant total des actions auto-détenues (contrat de liquidité) s'élève à la clôture à 1 290 K€ contre 1 224 K€ au 31 décembre 2020.

Des titres FPCI capital santé, Digital health et Siparex ont été acquis pour un montant de 1 275 K€ le solde à la clôture s'élève à 2 187 K€.

(4) Les titres ont été évalués à la clôture, conformément à la méthode décrite au paragraphe 1.4. Un complément de provision a été comptabilisé sur l'exercice à hauteur de 1 976 K€ avec principalement une provision sur BOIRON Inde pour 541 K€, BOIRON Hongrie pour 418 K€, BOIRON Medicamentos Homeopaticos au Brésil pour 333 K€, BOIRON SAS en Colombie pour 258 K€, BOIRON GMBH pour 200 K€ et BOIRON Suisse pour 119 K€. Une reprise partielle de provision de 1 101 K€ pour notamment SPRL BOIRON Belgique 672 K€, BOIRON Pologne 370 K€.

11 STOCKS ET EN-COURS

	31/12/2021	31/12/2020
Matières premières et autres approvisionnements	13 327	14 065
En-cours produits semi-ouvrés	11 774	11 627
Produits finis	28 617	27 826
Marchandises	7 043	2 804
STOCKS ET EN-COURS BRUTS	60 761	56 323
Provisions pour dépréciation	3 954	2 523
STOCKS ET EN-COURS NETS	56 807	53 800

Le stock de marchandises a augmenté significativement. Cette augmentation de 4 239 K€ est composée principalement de tests COVID pour un montant de 2 900 K€ (cf. paragraphe 4.3.2 sur les principaux événements de l'exercice 2021).

Les dépréciations sur stocks sont constituées sur la base des critères définis en paragraphe 1.5.

La crise de la COVID-19 n'a pas conduit à constater de dépréciation complémentaire sur les stocks.

12 ÉCHÉANCIER DES CRÉANCES ET COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIFS

La ventilation des créances et comptes de régularisation actifs bruts est la suivante :

	31/12/2021	Montant à moins d'un an	Montant à plus d'un an	31/12/2020
Créances rattachées à des participations ⁽¹⁾	383	382	0	0
Prêts	398	56	341	397
Autres immobilisations financières ⁽²⁾	3 525	19	3 506	2 195
Avances et acomptes fournisseurs ⁽³⁾	9 823	9 823	0	1 543
Clients douteux ou litigieux ⁽⁴⁾	549	549	0	784
Créances clients	61 782	61 782	0	58 493
Personnel et comptes rattachés	109	109	0	59
Organismes sociaux	0			0
État, impôts et taxes ⁽⁵⁾	8 104	7 997	107	13 705
Groupe et associés ⁽⁶⁾	8 865	8 865	0	0
Débiteurs divers ⁽⁷⁾	6 226	2 943	3 283	6 290
Charges constatées d'avance ⁽⁸⁾	2 727	2 727	0	2 581
MONTANT TOTAL	102 490	95 253	7 238	86 046

(1) La créance rattachée à des participations, au 31 décembre, s'élève à 383 K€ ; elle correspond au prêt in fine accordé à BOIRON Brésil à échéance en juin 2022.

(2) La part à plus d'un an des autres immobilisations financières est principalement composée des titres immobilisés pour 2 187 K€ et des actions auto-détenues pour 1 290 K€.

(3) Le poste avances et acomptes fournisseurs est essentiellement constitué d'acomptes affectés pour l'achat des tests COVID 7 531 K€.

(4) Les créances clients ont progressées de 3 289 K€, cette augmentation est due principalement aux fortes ventes des tests COVID sur le dernier trimestre.

Les clients douteux et litigieux sont provisionnés à hauteur de 427 K€ en 2021 et 603 K€ en 2020.

(5) Les créances auprès de l'État sont constituées essentiellement de créances en matière de TVA pour 4 592 K€, et d'une créance de 2 621 K€ sur l'impôt sur les sociétés 2021 à la suite d'acomptes versés excédentaires.

(6) Groupe et associés : dans le cadre du financement de leurs activités, les avances accordées aux filiales en compte courants sont présentées en autres créances. Le montant des avances accordées s'élève en 2021 à 8 865 K€.

(7) Il s'agit principalement d'un produit à recevoir d'indemnités de fin de carrière dans le cadre du PSE pour 3 785 K€, du remboursement à recevoir du fonds de couverture Indemnités de Départ à la Retraite (IDR) Cardif pour 436 K€ (IDR versées sur décembre 2021), des rabais, remises et ristournes fournisseurs à recevoir pour 1 007 K€ et la créance sur cession de l'établissement de Niort 710 K€.

(8) Les charges constatées d'avance sont constituées uniquement de charges d'exploitation.

La crise de la COVID-19 n'a pas conduit à modifier de manière significative les modalités de règlement des clients, ni à constater de dépréciations complémentaires.

Pour information, le risque client est considéré comme non-significatif. Par ailleurs, la société a mis en place une couverture dans certains cas de clients à l'export.

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants :

	31/12/2021	31/12/2020
État, impôts et taxes ⁽¹⁾	4	268
Débiteurs divers ⁽²⁾	4 982	5 168
MONTANT TOTAL	4 986	5 436

(1) Le produit à recevoir de l'État est relatif au chômage partiel.

(2) Il s'agit principalement d'un produit à recevoir à hauteur des montants que la direction a décidé d'affecter en remboursement des indemnités de départ à la retraite des salariés concernés par le PSE. Ils seront versés lors du départ à la retraite des salariés concernés pour 3 785 K€ (cf. paragraphes 1.7 et 19) et des rabais, remises et ristournes fournisseurs pour 1 006 K€.

13 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITÉS

	31/12/2021	31/12/2020
Valeurs mobilières de placement	0	3
Disponibilités	220 779	244 209
• Comptes bancaires	119 949	105 043
• Dépôts à terme	100 000	120 000
• Avances compte courant filiales	0	18 239
• Autres	830	927
MONTANT BRUT	220 779	244 212
Provisions pour dépréciation		
MONTANT NET	220 779	244 212

Les valeurs mobilières de placement sont des produits mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentant pas de risque significatif de perte de valeur : OPCVM monétaires en euros ou placements équivalents (certificats de dépôts, comptes à terme...).

14 MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

	31/12/2020	Affectation du résultat 2021 ⁽²⁾	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2021
Capital ⁽¹⁾	17 545					17 545
Primes d'émission et de conversion	79 876					79 876
Réserve légale	2 201					2 201
Autres réserves	366 579					366 579
Réserve PVLT	0					0
Report à nouveau	20 919	(7 522)	25			13 422
Résultat	9 146	(9 146)	21 633			21 633
Subventions d'investissements	0					0
Provisions réglementées	39 438		4 099	4 574		38 963
• Provision pour hausse des prix	650		175	58		766
• Amortissements dérogatoires ⁽³⁾	38 788		3 925	4 516		38 197
CAPITAUX PROPRES	535 704	(16 668)	25 758	4 574	0	540 220

(1) Le capital social est composé de 17 545 408 actions d'un euro.

(2) Le montant total des dividendes versés en 2021 s'élève à 16 668 K€ (18 423 K€ en 2020).

(3) Les amortissements dérogatoires sont constatés selon les dispositions décrites au paragraphe 1.3. L'impact des amortissements dérogatoires sur la fiscalité latente est reporté au paragraphe 17.

15 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31/12/2020	Dotations	Reprises provisions utilisées	Reprises provisions non utilisées	31/12/2021
Exploitation	10 587	3 604	(3 164)	(972)	10 056
• Provisions pour risques	169	100		(78)	192
• Provisions pour retours	2 029	1 866	(2 029)		1 866
• Provisions pour médailles du travail	6 403	478	(554)	(394)	5 932
• Provisions pour Indemnités Départ Retraite	340	0	(30)		310
• Provisions pour litiges	1 456	1 126	(360)	(500)	1 722
• Provisions pour perte de change	191	34	(191)		34
Financier	0	0	0	0	0
Exceptionnel	56 884	2 272	(13 651)	(2 263)	43 241
• Provisions pour risques	0				0
• Provisions pour charges	56 884	2 272	(13 651)	(2 263)	43 241
Impôts	(0)	0	0	0	0
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	67 471	5876	(16815)	(3 235)	53 297
	Exploitation	3504	(3 164)	(972)	
	Financier	100	0		
	Exceptionnel	2 272	(13 651)	(2 263)	

15.1 Provisions pour restructuration

La provision pour réorganisation s'élève à 43 241 K€ au 31 décembre 2021. Son évolution est la suivante :

- 2 272 K€ de dotations supplémentaires principalement liées aux nouvelles personnes entrées dans le plan social en 2021,

- 15 778 K€ de reprises de provisions dont 13 515 K€ de reprises utilisées en face des coûts engagés en 2021 et 2 263 K€ de reprises non utilisées (revalorisation des coûts de mesure sociales et réévaluation de la contribution de revitalisation des territoires).

15.2 Provisions pour retours

Les provisions pour retours sont calculées, d'une part sur des bases statistiques qui s'appuient sur l'historique des retours des exercices précédents et, d'autre part, sur la base de connaissance d'événements portant à considérer qu'il y aura lieu de réaliser des retours exceptionnels.

Au 31 décembre 2021, les provisions pour retours s'élèvent à 1 866 K€. La baisse du chiffre d'affaires 2021 a entraîné la comptabilisation d'une reprise de provision nette de 163 K€ sur l'exercice 2021.

15.3 Provisions pour médailles du travail

Une gratification équivalente à un mois de salaire est versée aux salariés à l'occasion de la remise de leur(s) médaille(s) du travail. Celles-ci sont accordées au terme de vingt, trente, trente-cinq et quarante années de travail, sous condition d'une durée minimum de quinze années d'ancienneté.

Les provisions pour médailles du travail sont déterminées par un actuaire, sur la base d'un calcul actuariel en fonction des conditions d'octroi prévues par les accords d'entreprise en vigueur. Pour déterminer la valeur actualisée de cette obligation, la société utilise la méthode des unités de crédit projetées. La valorisation est effectuée à chaque clôture et tient compte notamment de différentes hypothèses actuarielles telles que l'ancienneté, l'espérance de vie, le taux de rotation du personnel par catégorie et le taux d'actualisation.

Les hypothèses actuarielles retenues sont détaillées au paragraphe 19.2. Les écarts actuariels et l'incidence des changements de régime sont constatés immédiatement en résultat.

L'engagement correspondant, comptabilisé dans les comptes sociaux au 31 décembre 2021, s'élève à 5 932 K€ contre 6 403 K€ en 2020.

La variation s'explique principalement par la charge courante de l'exercice de 478 K€, et la reprise liée aux prestations payées sur l'exercice à hauteur de 557 K€. Les écarts liées aux changements des hypothèses actuarielles en 2021 s'élèvent à 333 K€, ils ont été constatés en reprise de provision.

La valeur actuelle des prestations futures (VAPF) est étalée linéairement au prorata de l'ancienneté acquise et l'ancienneté totale estimée à la date de la prestation.

15.4 Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges portent sur les litiges avec des salariés : 1 722 K€.

Un différend commercial nous oppose à la société auprès de laquelle nous avons acquis les marques et brevets du dispositif

médical relatif à une compresse stérile à effet refroidissant appelée « Alkantis Ice Stérile ». Aucune provision pour litiges n'a été constatée au 31 décembre 2021.

15.5 Provisions pour indemnités de fin de carrière

L'entreprise a recours à un actuair pour l'actualisation de ses engagements.

Les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés (cf. paragraphe 19), à l'exception de la provision apportée dans le cadre de la fusion de DOLISOS en 2005. Le montant de la provision (3 702 K€ à l'origine) a été figé, conformément à la

réglementation, et repris en résultat lors du départ des salariés. Le montant de la provision résiduelle s'élève à 310 K€ au 31 décembre 2021 contre 340 K€ au 31 décembre 2020 (cf. paragraphe 19).

Il a été comptabilisé une reprise de 30 K€ pour les ex-salariés DOLISOS sortis en 2021.

16 EMPRUNTS ET DETTES

	31/12/2021	Montant à moins d'un an	Montant à plus d'un an et à moins de cinq ans	31/12/2020
Établissements de crédit	111	111	0	18 592
Emprunts et dettes diverses ⁽¹⁾	2 348	0	2 348	3 296
Dettes fournisseurs et comptes rattachés ⁽²⁾	38 766	38 766	0	32 667
Dettes fiscales et sociales ⁽³⁾	35 786	35 786	0	43 867
• Personnel et comptes rattachés	19 443	19 443	0	24 589
• Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	13 631	13 631	0	15 950
• Impôt bénéfiques		0	0	
• Taxe sur la valeur ajoutée	344	344	0	17
• Obligations cautionnées		0	0	
• Autres impôts	2 368	2 368	0	3 311
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés ⁽⁴⁾	4 013	4 013	0	3 605
Autres dettes ⁽⁵⁾	16 893	16 893	0	1 818
• Groupe et associés	15 109	15 109	0	
• Autres dettes	1 785	1 785	0	
Produits constatés d'avance	1 548	1 548	0	462
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES	99 465	97 118	2 348	104 307

(1) La part à plus d'un an de ce poste est principalement relative à la participation des salariés.

(2) Les dettes fournisseurs augmentent de 6 099 K€. Il s'agit principalement des tests Covid pour un montant de 5 264 K€.

(3) La diminution de ce poste provient principalement de la baisse de la participation et de l'intéressement sur 2021 avec un impact chargé (forfait social) de 3 104 K€ et le paiement des congés payés des salariés concernés par la réorganisation 2 361 K€.

(4) Augmentation des dettes sur immobilisations de 408 K€ (travaux sur Messimy pour transfert de la production de Montrichard).

(5) Les dettes en comptes courants des filiales sont présentées en « groupe et associés ». Le montant des dettes envers les filiales s'élève à 15 109 K€.

Comme indiqué au paragraphe 1, la société BOIRON n'a pas demandé d'étalement de dettes financières ou d'exploitation dans le cadre de la crise de la COVID-19.

Charges à payer incluses dans les postes suivants :

	31/12/2021	31/12/2020
Emprunts et dettes diverses	2	4
Dettes fournisseurs et comptes rattachés ⁽¹⁾	25 125	18 465
Dettes fiscales et sociales ⁽²⁾	27 676	35 503
Dettes fournisseurs d'immobilisations et comptes rattachés	2 069	2 435
Autres dettes	1 499	1 372
MONTANT TOTAL	56 370	57 779

(1) La variation des charges à payer liées aux dettes fournisseurs sont liés aux factures non parvenues des tests COVID.

(2) Les charges à payer liées aux dettes fiscales s'élèvent à 1 842 K€ en 2021 contre 2 768 K€ en 2020 (baisse des taxes pharmaceutiques liée au déremboursement). Les charges à payer liées aux dettes sociales représentent 25 834 K€ en 2021 contre 32 735 K€ en 2020, impact de la baisse de la participation et intéressement.

17 SITUATION FISCALE LATENTE

	31/12/2021	31/12/2020
Provisions réglementées :		
• Provisions pour hausse des prix	(198)	(169)
• Amortissements dérogatoires	(9 864)	(10 129)
Indemnités Départs Retraite DOLISOS	(107)	(117)
CHARGES FISCALES LATENTES	(10 169)	(10 415)
Charges non déductibles temporairement :		
• Participation des salariés	0	25
• Contribution sociale de solidarité des sociétés	125	111
• Autres provisions ⁽¹⁾	4 054	5 080
• PAR salariés concernés dans PSE ⁽²⁾	(977)	(1 070)
GAINS FISCAUX LATENTS	3 202	4 146
RÉSULTAT FISCAL LATENT	(6 967)	(6 269)

(1) Dont la provision de réorganisation dont une partie est non déductible fiscalement pour un montant de 15 494 K€.

(2) Produits à recevoir de 3 782 K€ non taxable concernant les indemnités de départ à la retraite des salariés concernés par le PSE (cf. paragraphe 12).

La situation fiscale latente est calculée au 31 décembre 2021 en utilisant les taux d'impôt futurs tels que définis dans le tableau suivant :

	2021	2022 et après
	28,41%	25,83%

Les impôts différés ne sont pas constatés dans les comptes sociaux, à l'exception de l'impôt différé sur l'engagement de retraite DOLISOS comptabilisé dans les comptes sociaux dans le cadre de la fusion pour un montant de 107 K€ (cf. paragraphe 15.5).

18 INCIDENCE DES ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET SUR LE RÉSULTAT NET

	31/12/2021	31/12/2020
Capitaux propres	540 220	535 704
Provision amortissements dérogatoires	(38 197)	(38 788)
Provision pour hausse des prix	(766)	(650)
Effet fiscal des amortissements dérogatoires ⁽¹⁾	9 864	10 129
Effet fiscal de la provision pour hausse des prix ⁽¹⁾	198	169
CAPITAUX PROPRES HORS ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES	511 319	506 565
Résultat net	21 633	9 146
Impact dotation provision hausse des prix	175	226
Impact reprise provision hausse des prix	(58)	(106)
Impact dotation aux amortissements dérogatoires	3 925	5 600
Impact reprise aux amortissements dérogatoires	(4 516)	(4 306)
Impact fiscal dotation provision hausse des prix	(45)	(64)
Impact fiscal reprise provision hausse des prix	15	30
Impact fiscal dotation aux amortissements dérogatoires	(1 014)	(1 591)
Impact fiscal reprise aux amortissements dérogatoires	1 166	1 223
RÉSULTAT NET HORS ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES	21 281	10 158

(1) Taux d'impôt retenu 25,83%.

19 ENGAGEMENTS HORS-BILAN

19.1 Engagements liés aux opérations de croissance externe (acquisitions, cessions) et autres acquisitions d'actifs

Les engagements hors-bilan liés aux acquisitions d'actifs isolés concernent l'acquisition des marques et brevets de la société ALKANTIS. Le prix de cette acquisition en 2017, financée sur fonds propres, était de 2 495 K€. Un complément de prix est prévu au contrat :

- en 2023, de 10% du chiffre d'affaires net de remises excédant dix millions d'euros réalisé en 2022 sur ce produit, avec un plafond de complément de prix de deux millions d'euros,
- en 2028, de 10% du chiffre d'affaires net de remises excédant vingt millions d'euros réalisé en 2027 sur ce produit, avec un plafond de complément de prix de quatre millions d'euros.

La société n'a pas réalisé, à ce jour, de chiffre d'affaires, les procédures réglementaires étant en cours. N'envisageant pas d'encaissements futurs avant plusieurs années, aucun montant n'a été comptabilisé au titre de ce complément de prix car les conditions de comptabilisation ne sont pas remplies à la clôture.

Rappel : les actifs liés à ALKANTIS ont été provisionnés à 100% en 2019.

19.2 Engagements sociaux – principales hypothèses actuarielles

	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Taux d'actualisation	1,2%	0,6%	0,9%
Revalorisations annuelles des salaires ⁽¹⁾	1,5%	1,3%	1,8%
Taux de charges sociales cadre	49,9%	51,5%	52,7%
Taux de charges sociales non-cadre	41,5%	42,8%	44,5%

(1) Hors augmentations différenciées par tranche d'âge.

19.3 Engagements sociaux – indemnités de départ à la retraite

	31/12/2021	31/12/2020
Valeur actuelle	32 972	42 621
Montant comptabilisé (cf. paragraphe 15.5)	(310)	(340)
Engagements de retraite	32 662	42 281
Juste valeur du fonds BNP ⁽¹⁾	(19 972)	(20 405)
ENGAGEMENTS NETS NON COMPTABILISÉS	12 690	21 876

(1) Les cotisations versées en 2021 s'élèvent à 2 000 K€ (0 K€ en 2020). C'est la BNP qui est le porteur du fonds.

La valeur actuelle probable des droits acquis a été estimée selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

L'évaluation actuarielle des engagements liés aux Indemnités de Départ à la Retraite a été réalisée en application de l'accord de branche étendu le 19 janvier 2004 et tient compte des lois de financement de la sécurité sociale votées entre 2007 et 2015. Conformément à ces dispositions, le calcul de l'engagement est effectué pour l'ensemble des salariés en retenant une hypothèse de départ à la retraite à l'initiative du salarié et une prise en compte de l'obligation des droits au prorata des droits acquis.

Comme indiqué au paragraphe 1.7 ci dessus, BOIRON SA a opté pour la modification de la répartition des droits liés à la retraite, telle que autorisée par le règlement de l'ANC 2013-02 modifié le 5 novembre 2021, compte tenu de la convention collective applicable. L'application de ce changement conduit à une diminution de l'engagement. L'impact au 1^{er} janvier 2021 correspond à une baisse de 6 559 K€.

Les variations de la juste valeur du fonds sont liées d'une part au versement d'une cotisation de 2 000 K€ et d'autre part au remboursement des indemnités versées pour 3 300 K€.

19.4 Engagements sociaux – accord de préparation à la retraite

	31/12/2021	31/12/2020
Valeur actuelle	51 576	56 108
ENGAGEMENTS NETS NON COMPTABILISÉS	51 576	56 108

En créant, dès 1976, un régime facultatif de préparation à la retraite, BOIRON a affirmé sa volonté de faciliter le passage de l'activité salariée vers la retraite, par le biais d'une réduction progressive du temps de travail, sans diminution de salaire.

L'accord de préparation à la retraite n'est pas concerné par la modification du règlement de l'ANC du 5 novembre 2021.

Le Groupe n'a pas externalisé le financement de l'APR.

Les salariés et l'entreprise ont confirmé leur intérêt vis-à-vis de cette période de transition offerte au moment de ce changement important dans les rythmes de vie, tant pour quitter progressivement des emplois à forte pénibilité que pour faciliter la transmission du savoir-faire des salariés en préparation à la retraite. Cet accord a permis également à l'entreprise de disposer d'une information précieuse quant à la date de départ des salariés bénéficiaires de ce régime et, par conséquent, d'organiser des remplacements.

Tous les trois ans, le régime fait l'objet d'un réexamen par les partenaires sociaux dans l'application de ses modalités. La dernière révision date de septembre 2021.

Les principales modalités sont les suivantes :

- le régime de préparation à la retraite permet de disposer de temps libre et de réduire progressivement le temps de travail, facilitant ainsi le passage de l'activité vers la retraite, sans diminution de salaire,

- les salariés bénéficiaires de cet accord sont les salariés qui terminent leur carrière au sein de la société BOIRON, et quittent les effectifs, dans le cadre d'un départ ou d'une mise à la retraite et qui ont, au minimum, dix ans d'ancienneté à la date de départ administrative à la retraite,
- les salariés bénéficiaires ont la possibilité d'intégrer le dispositif de préparation à la retraite au maximum quatre ans avant l'âge auquel ils pourront prétendre à la liquidation de leur pension de vieillesse du régime général et au minimum trois ans avant cette date,
- le capital temps de préparation à la retraite est de 1 638 heures ou 468 demi-journées pour un salarié à temps complet et ayant au moins vingt-cinq ans d'ancienneté. Pour les personnes en temps partiel et ayant moins de vingt-cinq ans d'ancienneté, ces 1 638 heures ou 468 demi-journées sont proratisées,
- cette réduction du temps de travail s'appliquera sur le temps de travail en vigueur au moment de l'entrée dans le mécanisme de préparation à la retraite,
- des grilles prédéterminées de choix de réductions sont proposées aux salariés pour organiser cette réduction de temps de travail, tenant compte des différentes conditions requises.

Les prestations payées s'élèvent à 4 066 K€ en 2021, contre 4 902 K€ en 2020.

19.5 Autres engagements

Engagements donnés :

	31/12/2021	À moins d'un an	D'un à cinq ans	À plus de cinq ans	31/12/2020
Cautions bancaires ⁽¹⁾	469		469		437
Cautions sur locations ⁽²⁾	311	17	141	152	339
Cautions fiscales et douanières	886		886		886
Souscription titres ⁽³⁾	7 813	1 014	6 799		4 088
Instruments sur devises	0	0			612
MONTANT ENGAGEMENTS DONNÉS	9 479	1 032	8 295	152	6 363

(1) Les cautions bancaires (469 K€ au profit de la Russie).

(2) Les cautions sur locations ont été données principalement pour des filiales (loyer immobilier et loyer voitures).

(3) Investissement total de 10 000 K€ sur cinq ans, la part d'ores et déjà investie s'élève à 2 187 K€ (cf. paragraphe 10).

Au 31 décembre 2021, il n'existe pas de clause pouvant déboucher sur d'autres engagements, à l'exception de ceux présentés.

Engagements reçus :

	31/12/2021	À moins d'un an	D'un à cinq ans	À plus de cinq ans	31/12/2020
Garanties immobilières	195	195			171
Ligne de crédit bancaire					
Instruments sur devises	26 174	26 174			28 029
MONTANT ENGAGEMENTS REÇUS	26 370	26 370	0	0	28 200

Les garanties immobilières sont données aux filiales. Les engagements indiqués pour les instruments sur devises sont valorisés au cours à terme (cf. paragraphe 1.8 sur la valorisation des instruments de couverture).

Instruments sur devises :

Le Groupe BOIRON est exposé à deux types de risques de change :

- un risque de change patrimonial qui provient des participations de BOIRON dans les filiales étrangères. Ce risque est évalué, mais ne fait pas l'objet d'une gestion spécifique dans la mesure où ces participations sont détenues sur un horizon à long terme,
- un risque de change sur transactions qui provient des opérations commerciales et financières effectuées dans des devises différentes de l'euro, qui est la devise de référence du Groupe.

Le risque de change sur transactions provient principalement :

- des ventes réalisées en devises locales,
- des besoins de financement de certaines filiales,
- des dividendes en devises versés par les filiales.

Le risque de change sur transactions fait l'objet de couvertures afin de protéger le résultat du Groupe contre des variations défavorables des cours des monnaies étrangères contre euro.

Ces couvertures sont cependant flexibles et mises en place progressivement, afin de pouvoir profiter également en partie des évolutions favorables.

Les opérations de couverture portent essentiellement sur des couvertures de juste valeur. Leur échéance est inférieure à un an.

Les opérations de couverture sont réalisées sur la base des factures émises.

Les opérations de couverture autorisées sont : les prêts et emprunts en monnaies étrangères, le change comptant ou à terme, les options de change, avec une durée maximale de douze mois.

Les principaux actifs et passifs commerciaux en devises dans les comptes de BOIRON se décomposent comme suit, au 31 décembre 2021 :

Le tableau suivant présente ces instruments pour les contrats de terme (il n'existe pas d'options de change) et pour les principales devises concernées, pour 2021 et 2020.

Instruments dérivés	Devise	Type de contrat	31/12/2021			31/12/2021			31/12/2020			31/12/2020		
			Couvertures commerciales de juste valeur			Couvertures de comptes courants de trésorerie bancaire			Couvertures commerciales de juste valeur			Couvertures de comptes courants de trésorerie bancaire		
			Notionnel (en KDevises)	Notionnel (en K€)	Juste valeur (en K€)	Notionnel (en KDevises)	Notionnel (en K€)	Juste valeur (en K€)	Notionnel (en KDevises)	Notionnel (en K€)	Juste valeur (en K€)	Notionnel (en KDevises)	Notionnel (en K€)	Juste valeur (en K€)
Dollar américain	Contrats à terme		(10 435)	(9 213)	(4)	(10 000)	(8 829)	(1)	(6 598)	(5 377)	84	(18 700)	(15 239)	10
Dollar canadien	Contrats à terme		(1 611)	(1 119)	(3)				(545)	(349)	0	(450)	(288)	(2)
Forint hongrois	Contrats à terme		(69 690)	(189)	1	(300 000)	(813)	(1)	(49 974)	(137)	0	(400 000)	(1 099)	23
Leu roumain	Contrats à terme		(3 561)	(720)	(6)	(7 700)	(1 556)	(2)				(6 000)	(1 232)	(1)
Zloty polonais	Contrats à terme		(2 147)	(467)	(4)	(1 400)	(305)	(3)	(590)	(129)	2	(4 500)	(987)	29
Couronne tchèque	Contrats à terme		(7 623)	(307)	(7)				(4 309)	(164)	(1)	14 500	553	(3)
Real brésilien	Contrats à terme		(2 389)	(379)	(5)	(2 350)	(372)	1						
Francs suisse	Contrats à terme		(28)	(27)	(0)				(144)	(133)	0			
Peso colombien	Contrats à terme											(200 000)	(48)	(5)
Dollard Hong-Kong	Contrats à terme					(10 000)	(1 132)	0						
Rouble russe	Contrats à terme		(71 796)	(842)	1				(77 143)	(843)	3			
TOTAL GÉNÉRAL				(13 262)	(27)		(13 007)	(6)		(7 133)	88		(18 293)	51

Cf. paragraphe 1.8 sur la valorisation des instruments de couverture : la juste valeur est enregistrée dans les comptes, les couvertures sont valorisées au cours de clôture.

20 ÉVÈNEMENTS POST-CLÔTURE

Acquisition de ABBI :

Dans le cadre de la stratégie de croissance externe et de développement de leur activité, les Laboratoires BOIRON ont acquis en février 2022, après la levée de conditions suspensives, une participation majoritaire de 70% dans la société ABBI, start-up spécialisée dans la cosmétique individualisée et sur mesure. Le montant de l'acquisition de cette participation est de 1,75 million d'euros, auquel s'ajouteront des compléments de prix qui dépendront de l'évolution des performances de l'entreprise ABBI, calculés sur une période comprise entre 2023 et 2025. Au 30 juin 2025, les Laboratoires BOIRON acquerront les 30% restant pour un montant qui dépendra également des performances de la société ABBI. Ces montants seront financés sur les fonds propres du Groupe.

Guerre en Ukraine :

La guerre en Ukraine survenue fin février 2022 affecte humainement toutes nos équipes et notre distributeur ukrainien.

Elle a conduit le Groupe à constituer un comité de crise pour adresser les impacts sociaux et économiques de cette situation sur l'activité de notre partenaire ukrainien et de notre filiale en Russie.

Le chiffre d'affaires réalisé en Ukraine et en Russie représentait en 2021 moins de 4% du chiffre d'affaires du Groupe. Le total de l'actif au bilan de BOIRON Russie s'élevait à 2 177 millions de roubles au 31 décembre 2021, soit environ 25,5 millions d'euros à taux de clôture 2021.

L'analyse de la situation à ce jour n'amène pas l'entreprise à remettre en cause les positions comptables retenues au 31 décembre 2021. Nous veillons attentivement à l'évolution de la situation, afin de prendre toutes les dispositions nécessaires quant à l'organisation de nos activités.

21 AUTRES INFORMATIONS

BOIRON, en tant que société tête de Groupe, établit des comptes consolidés. Elle est elle-même consolidée par intégration globale dans les comptes de SODEVA, holding familiale.

Tableau des filiales et participations

Pays	Dénomination sociale	Devise	Capital KDev	Capitaux propres hors capital y compris résultat avant affectation des résultats KDev	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis (-) / Prêts et avances reçus (+) en K€	Cautions et avals données en K€	Taux moyen de l'exercice	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice KDev	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos KDev	Dividendes encaissés au cours de l'exercice en K€
					brute en K€	nette en K€						
Filiales (+ de 50% de capital détenu par la société)												
Italie	LABORATOIRES BOIRON	EUR	2 500	10 738	624	624	5 916			31 777	1 100	649
Etats-Unis	BOIRON USA	USD	33 588	(1)	29 837	29 837	(6 048)		0,84493	0	8	
Espagne	BOIRON SOCIEDAD IBERICA DE HOMEOPATIA	EUR	1 099	428	2 295	1 463	2	152		13 526	(18)	
Canada	BOIRON CANADA	CAD	2 395	1 586	1 614	1 614	0		0,67409	19 081	555	64
Allemagne	BOIRON	EUR	511	(652)	717	0				-	(2)	
Belgique	UNDA	EUR	62	267	11 359	329	1 007			0	3	
France	BOIRON CARAIBES	EUR	1 660	2 184	1 898	1 898	3 171			7 166	451	118
France	C.D.F.H.	EUR	8	184	8	8	155			486	(11)	
Rép.Tchèque	BOIRON CZ	CZK	3 600	59 709	99	99	807		0,03899	146 840	6 666	
Slovaquie	BOIRON SK	EUR	406	238	390	390	(315)			2 409	90	
Pologne	BOIRON SP	PLN	30 099	(15 004)	7 320	3 255	322	62	0,21910	30 351	1 708	
Roumanie	BOIRON RO	RON	15 080	11 083	3 141	3 141	(1 393)		0,20321	42 129	4 549	122
Tunisie	BOIRON TN	TND	105	1 906	84	84			0,30365	5 184	217	
Hongrie	BOIRON	HUF	1 090 000	(924 167)	3 359	449	(137)	96	0,00279	668 186	6 191	
Bulgarie	BOIRON BG	BGN	650	2 063	332	332	900		0,51130	4 125	174	
Russie	BOIRON	RUB	827 000	1 001 417	13 775	13 775		469	0,01146	1 384 102	51 449	164
Brésil	BOIRON MEDICAMENTOS HOMEOPATICOS	BRL	20 200	(917)	19 864	2 970			0,15671	37 479	(1 839)	
France	BOIRON	EUR	555	1 448	555	555	1 883			4 588	295	119
Suisse	BOIRON	CHF	1 900	(307)	2 505	1 540	675		0,92472	3 620	(201)	
France	LES EDITIONS SIMILIA	EUR	43	76	752	116	102			98	(42)	
Portugal	BOIRON	EUR	400	337	400	400	(491)			4 614	38	
Belgique	BOIRON	EUR	11 019	(3 490)	11 019	10 854	942			17 252	553	
France	C.E.D.H.	EUR	508	10	566	566	(121)			2 471	(232)	
Inde	BOIRON LABORATORIES	INR	310 005	(234 146)	3 980	850			0,01143	44 699	(47 793)	
Colombie	BOIRON SAS	COP	5 500 000	(4298 610)	1 486	218	(176)		0,00023	1 358 044	(911 426)	
Asie	BOIRON ASIA	HKD	4 326	(898)	500	388	(1 111)		0,10871	24 901	273	